

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absent : 0
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 18 heures 35 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 06 avril 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. GARDE, M. MERLEY, M. MOLET, MME PERROUX, MME CELERIER, M. BAMIERE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A MME PERROUX), MME MAURIN (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

**Etait absent :** /

MME GODEAS est élue secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2023/47**

#### **Objet : Convention de bénévolat pour la Petite Enfance.**

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal que dans le cadre des activités au sein des services de la collectivité (structures Petite Enfance, relais Petite Enfance, ALAE...), une personne bénévole peut être amenée à intervenir pour, par exemple, animer un atelier pédagogique, un temps lecture, de l'accompagnement aux devoirs, etc...

Actuellement, c'est une assistante maternelle, qui joue du handpan, qui a proposé de faire découvrir cet instrument aux enfants des établissements municipaux petite enfance. Cela sera l'occasion pour les enfants et les adultes de profiter de cette pause musicale, tout en favorisant les échanges entre professionnelles.

Monsieur le Maire rappelle que l'établissement d'une convention est nécessaire dans le cadre du recours au bénévolat.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil municipal :

- D'approuver le recours au bénévolat au sein du service de la Petite Enfance et de la Parentalité,
- De valider le projet de convention tel que présenté en pièce jointe pour tout projet à venir,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes à tout projet d'accueil de bénévole.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le recours au bénévolat au sein du service de la Petite Enfance et de la Parentalité,
- De valider le projet de convention tel que présenté en pièce jointe pour tout projet à venir,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes à tout projet d'accueil de bénévole.

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

